



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 16 décembre 2024 à 20 h 30

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 19 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Guillaume Alba, Florent Cuvillier, Sébastien Crès, Gilles Méjean, Matthieu Baissade et Mesdames Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Mme Charlotte Martin pouvoir à Mr Matthieu Baissade

Mme Céline Durand pouvoir à Mr Daniel Teissonnière

Absents : Mr Bruno Durand

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20 h 47

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du PV de la séance du 04 novembre 2024 à 20 h 30.**
- 2. Retrait subvention APE Cirque.**
- 3. Demande subvention APE Marché de Noël.**
- 4. Convention avec la CCPC pour l'élaboration du rapport triennal communal de l'artificialisation des sols.**

5. **Modalité de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation.**
6. **MAPA Restauration scolaire, attribution du Marché.**
7. **Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.**
8. **Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.**
9. **Demande de subvention DETR – Renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration.**

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 04 novembre 2024 à 20 h 30.

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 04 novembre 2024 à 20 h 30.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 04 novembre 2024 à 20 h 30, après délibération, il a été approuvé à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Retrait subvention APE Cirque.

Mr le Maire lit la lettre envoyée par la responsable de l'APE, Mme Marie-Aurèlie Graff qui confirme le retrait du projet Cirque initialement prévu en septembre 2024. Il convient donc de procéder au retrait de la subvention liée à celui-ci.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du Retrait de la subvention pour le projet Cirque de L'APE, après délibération, il a été voté à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Demande subvention APE Marché de Noël.

Mr le Maire indique que l'APE, suite à l'annulation de la précédente subvention, en demande une nouvelle afin de financer les animations du Marché de Noël (Spectacle enfants et concert).

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la demande de subvention APE Marché de Noël, après délibération, il a été a voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 4 : Convention avec la CCPC pour l'élaboration du rapport triennal communal de l'artificialisation des sols.

Mr le Maire indique que la loi « Climat et Résilience » impose aux communes de réaliser un rapport triennal d'artificialisation des sols sur 2024.

Cela a été discuté en réunion des maires à la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, et celle-ci propose une convention avec l'agence « Urba Nîmoise » pour le compte des communes, qui permet de mutualiser afin de réduire le coût de la réalisation de ce rapport.

Actuellement, 22 communes conventionnent pour un coût de 300 € chacune.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la convention avec la CCPC pour l'élaboration du rapport triennal communal de l'artificialisation des sols, après délibération, il a été a voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 : Modalité de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Mr le Maire indique qu'actuellement la commune participe à la prévoyance des agents à hauteur de 15 €.

Mme Leblond Nadège précise que la prévoyance est obligatoire pour les employeurs a compté du 1^{er} janvier 2025, et doit choisir les modalités de participation pour ses agents. Elle précise aussi que la prévoyance est le maintien de salaire des agents en cas de longue maladie (+ de 90 jours).

Mr Serge Semenoff précise que le CDG 30, qui a lancé un marché et propose un contrat aux communes qui finalement n'est pas intéressant pour les agents, coût très élevé.

Il est donc proposé une procédure de labellisation, les agents choisissent leur prévoyance et la commune participe.

Mr le Maire propose donc d'augmenter la participation par agent à 30 € mensuel.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la modalité de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation, après délibération, il a été a voté à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 6 : MAPA Restauration scolaire, attribution du Marché.

Mr le Maire indique que lors de l'appel d'offres, la commune a reçu deux candidatures, celle retenue et « de la terre à l'assiette », car ils sont les plus proches, de production locale, de saison et bio.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le MAPA Restauration scolaire, attribution du Marché, après délibération, il a été a voté à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 : Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Mr le Maire indique qu'une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, pour la commune de Pompignan cela implique un coût supplémentaire de 0,01 € HT/m³ d'eau potable facturé.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, après délibération, il a été voté à la **Majorité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1 (Mr Gilles Méjean)

Point 8 : Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Mr le Maire indique qu'une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, pour la commune de Pompignan cela implique un coût supplémentaire de 0,01 € HT/m³ d'eau usée traitée.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Point 9 : Demande de subvention DETR – Renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration.

Mr le Maire indique qu'il faut faire une demande de subvention DETR, afin de compléter les subventions déjà obtenues, et ainsi obtenir les 80 % de subvention nécessaire à la réalisation du projet - Renouvellement du réseau de transfert des eaux usées vers la station d'épuration.

Le cabinet CEREG en charge du dossier de demande de subvention, a oublié qu'il y avait un plafond de subvention au mètre linéaire de réseau, ce qui ne permet pas de couvrir les 80 % avec les subventions obtenues auprès de l'agence de l'eau et du département.

Mr le Maire a rencontré la sous-préfète afin de demander une subvention DETR, il faut déposer le dossier avant la fin de l'année 2024.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.
Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la Demande de subvention DETR, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 13
Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Fin du Conseil Municipal à 21 h 14

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Michel Fougairolle written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de POMPIÑAN' at the top, 'R.F.' in the center, and '(Gard)' at the bottom, flanked by two stars.

Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance,

A blue ink signature of Nadège Leblond, written in a cursive style.

Nadège Leblond